

## Procès-verbal

# Assemblée générale de l'Association du PieduVent

**Mercredi 3 avril 2024 à 20h00**

Salle du Pressoir de Berolle

### Ordre du jour

1. Appel (liste de présence à l'entrée)
2. Rapport du Président
3. Informations sur la situation actuelle
4. Lecture des comptes
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Election des vérificateurs des comptes
7. Cotisations
8. Renouvellement du Comité
9. Présentation des initiatives populaires fédérales de Paysage Libre Suisse
10. Actions futures
11. Divers et propositions individuelles

Le Président Patrick Badan ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.  
L'Association PieduVent fête cette année ses 10 ans d'existence et le combat est loin d'être terminé.

En guise d'introduction, une courte vidéo de Stéphane Bern est projetée, dans laquelle il exprime son désaccord sur l'implantation massive d'éoliennes dans les campagnes.

<https://www.facebook.com/sosdangereolien/videos/-st%C3%A9phane-bern-les-%C3%A9oliennes-d%C3%A9truisent-la-nature-/603161497517466/>

### 1. Appel / Liste des présents

Ackermann Monique, Badan Patrick, Badan Sascha, Besson Marc, Besson Wilfried, Borboen Anne-Catherine, Dauphin Catherine, Dauphin Michel, Fatio Mugette, Gras Anne-Catherine, Gras Fabien, Jacoby Vincent, Jean-Petit-Matile Olivier, Kurzen Caroline, Kurzen Konrad, Monnard Roland, Schaefer Yves, Schiess Phillippe, Seydoux Catherine, Simon Nathalie, Teuscher Ernest

### 2. Rapport du Président

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 n'a pas été envoyé avec la convocation pour éviter des frais et du gaspillage de papier. La lecture n'étant pas demandée, il est considéré comme adopté.

Comme décidé lors de la précédente Assemblée générale, PieduVent a décidé de se rapprocher de la commune de Bière, notamment en incluant davantage de citoyens birolans dans son Comité.

Concernant le projet de parc éolien de Bière, la Municipalité a eu diverses séances avec la SEFA et est toujours favorable à cette implantation. Elle a réitéré à diverses reprises que la volonté populaire serait respectée mais sans préciser sous quelle forme. Par contre, à ce jour le Conseil communal n'a toujours pas été appelé à se prononcer sur un changement d'affectation des terrains concernés. Dès lors, un accent particulier sera mis sur l'information aux membres du Conseil et à la population de Bière.

### 3. Informations sur la situation actuelle dans le canton de Vaud

#### Etat des projets éoliens en mars 2024

<u>réalisé</u> :	Sainte-Croix
<u>en procédure</u> :	Grandsonnaz / Bel Coster / Sur Grati / Mollendruz / EolJorat Sud
<u>en préparation active</u> :	<b>Bière</b> / Essertines-sur-Rolle / Provence / Bavoix / EolJorat Nord
<u>peu actif, gelé, incertain</u> :	EolJoux / Grandevent / Tous Vents / Vuarrens / Vaudair
<u>abandonné</u> :	Daillens / Cronay / Vaudair / Villars-le-Terroir / Bottens / Vuillens

A noter que le projet Sur Grati vient d'être débouté par le Tribunal fédéral.

Selon le Plan directeur national, les parcs éoliens sont principalement situés dans l'Arc jurassien et dans les Alpes. Mais le potentiel éolien selon la Confédération s'entend également sur tout le Plateau, du Léman au Lac de Constance. Au total, 293 sites d'implantation ont été répertoriés.

#### 11 Associations actives contre les éoliennes :

**Queduvent** : se bat contre les projets de EolJorat Nord (Froideville, Jorat-Menthue et Bottens).

**Eolereposable** : se bat contre le projet EolJorat Sud (Lausanne).

**Face à quel vent ?** : se bat contre le projet Daillens – Oulens.

**Stop Tous Vents** : se bat contre le projet Tous Vents (Pailly, Essertines / Yverdon).

**Association pour la sauvegarde des Gittaz et du Mont-des-Cerfs** : se bat depuis des années contre le projet de la région de Ste-Croix

**Stop éoliennes industrielles Broye-Jorat** : se bat contre le projet Parc éolien de la Broye

**Vol au Vent – Chasseron-Creux du Van** : se bat contre les projets de Grandevent, La Grandsonnaz et Provence – Nouvelle Censière

**Pieduvent – St-Oyens/Essertines-sur-Rolle** : se bat contre le projet d'Essertines-sur-Rolle

**Eoliennes vraiment ?** : se bat contre le projet Eoljoux partie suisse de la Vallée de Joux, juste devant la commune française de Bois d'Amont.

**Vents Contraires à Bavois** : se bat contre le projet de Bavoiséole

**SOS Jura** : se bat contre les projets de Sur Grati – Molendruz – Bel Coster

### 4. Comptes 2023

Le caissier Vincent Jacoby présente les recettes et dépenses de l'année 2023.

Situation au 1 <sup>e</sup> janvier 2023 :	CHF 3'802.88	
Recettes	CHF 1'870.00	(dont CHF 550.00 d'arriérés de cotisations 2022)
Dépenses	CHF 1'339.97	
Résultat de l'exercice	<b>CHF 530.03</b>	
Fortune nette au 31.12.2023	CHF 4'332.91	

### 5. Rapport des vérificateurs des comptes

Monsieur et Madame Kurzen ont procédé ce jour-même à la vérification des comptes qui sont à jour et corrects. Le Président remercia les vérificateurs pour leur travail.

**Décision** : Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donné au caissier et au Comité

## 6. Election des vérificateurs des comptes

Monsieur Michel Dauphin et Madame Caroline Kurzen se proposent comme vérificateurs pour l'année 2024.

**Décision** : L'Assemblée accepte les nouveaux vérificateurs

## 7. Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à CHF 50.- par ménage.

## 8. Renouvellement du Comité

Pour des raisons professionnelles, Nathalie Simon est démissionnaire du poste de secrétaire. Le Président remercie chaleureusement Mme Simon pour le magnifique travail au sein du Comité et se réjouit qu'elle reste membre active de l'Association.

### Proposition du nouveau Comité

- |                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| • Patrick Badan             | Président             |
| • Marvie Ledermann          | Vice-Président        |
| • Catherine Seydoux         | Secrétaire ad interim |
| • Vincent Jacoby            | Caissier              |
| • Yves Schaefer             | Webmaster             |
| • Olivier Jean-Petit-Matile | Responsable faune     |

**Décision** : Le nouveau Comité est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie les membres du Comité pour leur engagement. Il précise que toute personne intéressée à rejoindre le Comité peut s'adresser à lui directement.

## 9. Présentation des initiatives populaires fédérales de Paysage Libre Suisse

Deux initiatives populaires ont été lancées par Paysage Libre Suisse.

L'acceptation de ces initiatives constituerait un frein sérieux aux projets éoliens. Vu le nombre importants de sites prévus dans le nord du Plateau, la région zurichoise aura un poids important en cas de votation sur ces objets.

### Initiative Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes

Cette initiative n'interdit pas l'installation d'éoliennes en Suisse, mais demande que celles-ci soient planifiées et réalisées ailleurs que dans les forêts et les pâturages boisés. Elle prévoit notamment :

- *Aucune éolienne d'une hauteur totale de 30 mètres ou plus ne peut être construite dans les forêts ni à une distance de 150 mètres de celles-ci ou de pâturages boisés dont la densité de boisement est supérieure à 30%.*
- *Les constructions et installations ou les modifications de terrain réalisées après le 1er mai 2024 qui sont contraires à l'art. 77, al. 4, doivent être respectivement démantelées ou éliminées aux frais de ceux qui les ont réalisées dans un délai de 18 mois à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons. L'état initial doit être rétabli.*

### **Initiative Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens**

Cette initiative n'interdit pas l'installation d'éoliennes en Suisse, mais demande que celles-ci soient soumises à un vote populaire contraignant, dans les communes concernées et dans celles fortement impactées. Elle prévoit notamment :

- *Les projets portant sur des éoliennes d'une hauteur totale de 30 m ou plus requièrent l'approbation du peuple de la commune d'implantation et des communes limitrophes particulièrement concernées par celles-ci. La documentation des projets doit fournir des informations concrètes sur chaque site, sur les dimensions des ouvrages, sur l'équipement et sur les principales répercussions des éoliennes.*
- *Les éoliennes dont la tour n'était pas encore érigée le 1er mai 2024, requièrent l'approbation subséquente du peuple de la commune d'implantation et des communes limitrophes particulièrement concernées par celles-ci, à moins que cette approbation ait déjà été donnée.*
- *Si l'approbation n'est pas donnée, les éoliennes ainsi que toutes les constructions et installations qui leur sont liées doivent être démantelées aux frais de ceux qui les ont réalisées dans un délai de 18 mois. L'état initial doit être rétabli.*
- *Les projets d'éoliennes de La Joux-du-Plâne, du Crêt-Meuron, de Montperreux et de Montagne de Buttes dans le canton de Neuchâtel ne sont pas soumis à ces dispositions, pour autant qu'ils ne subissent pas de modification après le 1er mai 2024 qui requiert une modification du plan d'affectation ou une nouvelle procédure d'autorisation de construire.*

Le délai de récolte des signatures (100'000) pour les 2 initiatives est fixé à fin août 2025.

Le Président invite les membres à signer et faire signer ces initiatives. Les feuilles de signatures sont disponibles à l'entrée de la salle. Des actions de récolte de signatures dans la rue seront aussi envisagées, pour autant que des bénévoles s'engagent à y participer.

D'autres pistes sont également évoquées : action auprès de l'Union des Communes vaudoises et l'Association des Communes vaudoises

---

Avant de conclure ce point, le Président souhaite informer l'Assemblée sur 2 points importants :

#### Victoire à Bel Coster

Le Tribunal Fédéral a remis en cause la pesée d'intérêts entre la faune et la production énergétique. Pour la première fois depuis longtemps le TF a défendu la protection des biotopes et des espèces animales.

#### Votations fédérales du 9 juin 2024

Attention, si la loi sur l'énergie (Mantelerlass) est acceptée le 9 juin prochain, la production de l'électricité passerait désormais avant toute considération de la protection de la nature. Il est donc impératif de voter NON sur cet objet.

## **10. Actions futures**

- Présentation au Conseil de Bière
- Informations aux habitants de Bière
- Signatures des initiatives populaires Fédérales
- Mise à jour du site internet

## 11. Divers et propositions individuelles

Olivier Jean-Petit-Matile a assisté à une conférence organisée le 20 mars 2024 à Froideville concernant les nuisances et problèmes engendrés par les éoliennes sur l'agriculture et les animaux de rente. Deux vétérinaires ont présentés leurs constatations, en présence de nombreux agriculteurs.

La Suisse est très laxiste en matière de distance puisque certains mats sont situés à moins de 300m d'exploitations agricoles. L'Office fédéral vétérinaire tire la sonnette d'alarme :

- le câblage souterrain engendre des courants vagabonds néfastes pour le bétail ; par ex. certaines vaches refusent de se coucher
- les champs électromagnétiques, les vibrations dans le sol et l'effet stroboscopique peuvent affecter la santé animale en créant un stress oxydatif, des crises d'épilepsie, des mammites, de l'agressivité envers les congénères
- l'usure des pâles génère des microparticules qui se disséminent dans les champs alentours et se retrouvent dans le fourrage.

Outre le bien-être et la santé animale, ces nuisances ont une conséquence directe sur la productivité des exploitations : bétail qui maigrit, diminution de la production laitière, contamination des sols...

Le Président remercie Olivier Jean-Petit-Matile pour ce compte-rendu. Il souligne qu'organiser une telle conférence dans la région pourrait sensibiliser les agriculteurs mais l'initiative doit venir du monde agricole ou d'une association faitière si on veut attirer suffisamment de public.

Yves Schaefer a résilié son abonnement multimédia auprès de la SEFA, en guise de contestation. Même s'il s'agit d'un acte de résistance très symbolique, il invite les membres de PieduVent à y réfléchir et se tient à disposition pour expliquer l'alternative proposée par Swisscom.

Patrick Badan  
Président

Catherine Seydoux  
Secrétaire ad interim

Bière, le 15 mai 2024

[www.pieduvent.ch](http://www.pieduvent.ch)